



RAPPORT D'ORIENTATION 2013 - SYNTHÈSE -

Vers un nouvel acte de coopération décisif pour nos territoires

Souvent taxées d'être trop individualistes, les nouvelles générations d'agriculteurs se doivent de redonner du sens au collectif. Ainsi, Jeunes Agriculteurs a choisi d'aborder le thème de la coopération dans son rapport d'orientation 2013 : « Vers un nouvel acte de coopération décisif pour nos territoires ». **Florent DORNIER, Thierry HOUEL et Mickaël MOULIN**, tous trois agriculteurs et membres du conseil d'administration de Jeunes Agriculteurs, ont animé, en concertation avec l'ensemble du réseau JA, les réflexions menant à sa construction.



Florent DORNIER, membre du conseil d'administration : « La diversité de nos coopératives est à l'image de la diversité des exploitations agricoles. Sans faire le procès de la taille des coopératives, il est important que chaque coopérateur se sente en confiance et écouté au sein de l'outil qui lui appartient. C'est pourquoi nous demandons que soient mis en place des Conseils Territoriaux et des Conseils Des Territoires pour recréer un ancrage territorial et une proximité avec les adhérents. »

Thierry HOUEL, secrétaire général adjoint : « Etre au cœur des controverses ne doit pas nous renfermer sur nous-mêmes mais plutôt nous forcer à développer de nouvelles formes de coopération pour être rassembleur. L'ancrage territorial que seul l'agriculture peut revendiquer doit nous permettre au travers du collectif de ne plus être dans la confrontation mais plutôt dans la construction, la cohésion et la coopération pour ainsi faire de nos campagnes des lieux de créativité collective bénéfique pour tous. Bien entendu cette coopération, pour être efficace, ne doit pas se restreindre au monde agricole. La richesse n'est pas toujours au fond du portefeuille, elle n'existe que si nous savons la partager. »



Mickaël MOULIN, membre du conseil d'administration : « Etre coopérateur c'est appartenir à une entreprise, à son entreprise, c'est donc être acteur de ses filières. Mais développer et maintenir les filières agricoles doit aller de pair avec la nécessité d'assurer des prix rémunérateurs aux producteurs. En effet, les coopératives agricoles sont des entreprises non délocalisables ancrées aux territoires et aux agriculteurs. Il est donc primordial qu'elles dégagent de la valeur ajoutée sur nos productions pour que les prix payés aux adhérents coopérateurs permettent de maintenir une activité agricole au sein de ces territoires. »





INTRODUCTION

Si les Hommes ont su coopérer pour structurer et développer les filières agricoles et les territoires, la coopération, et toutes les valeurs du collectif qu'elle véhicule, semble montrer certaines faiblesses face aux besoins des nouvelles générations d'agriculteurs. C'est pourquoi, notre objectif est de renouveler un pacte d'adhésion au collectif et de se réengager dans le projet coopératif pour optimiser l'adéquation entre les besoins des jeunes et les réponses offertes par nos coopératives agricoles. D'autre part, l'émergence de nouveaux acteurs et de nouvelles problématiques dans les territoires ruraux nous obligent à innover et à penser de nouvelles formes de coopération agricoles mais aussi multi-partenariales. Ainsi, ce rapport d'orientation se demande en quoi la coopération, à la fois comme outil et comme mode d'organisation, peut apporter les réponses aux différents enjeux agricoles mais également aux problématiques territoriales qui placent les agriculteurs au centre de multiples controverses.

REVISITER LE FONCTIONNEMENT DE NOS OUTILS POUR RENOUER AVEC LE PROJET COOPERATIF

Des attentes fortes envers les coopératives agricoles

Créer de la valeur ajoutée sur la production agricole : assurer un prix rémunérateur aux adhérents tout en maintenant et en développant les filières à long terme au sein des territoires doit être le projet principal des coopératives. Les adhérents coopérateurs ne font pas vœu de pauvreté !

Le renouvellement des générations en agriculture : favoriser les leviers coopératifs pour une installation réussie pour tous :

- Faire des coopératives des contributeurs, parmi d'autres, au soutien financier des jeunes qui s'installent : une des briques du « mur bancaire » ;
- Inciter les coopératives à accompagner la transmission des exploitations en abondant notamment le Répertoire Départ-Installation.

Recréer une proximité entre adhérents et administrateurs : renforcer l'ancrage territorial en créant, à la demande de l'assemblée générale, des conseils qui animeront les sections et remonteront les problématiques locales au conseil d'administration mais qui auront également une mission de surveillance du respect des valeurs coopératives.

Créer une coopération entre coopératives : les coopératives agricoles ne doivent pas se faire concurrence face à l'aval. Nous souhaitons voir se renouveler une coopération entre coopératives sans porter préjudice aux prix et en s'attachant à conserver une identité territoriale.

Renforcer les outils de surveillance internes et externes :

- de la compétence, du besoin et de l'implication des administrateurs ;
- du respect des valeurs coopératives ;
- de la stratégie économique du projet coopératif ;
- du bon déroulement du renouvellement des générations d'administrateurs ;
- du suivi financier et de gestion.

Assurer une transparence sur l'activité des filiales tout en exigeant un contrôle des adhérents coopérateurs sur la création et le retour de la valeur ajoutée.





La nécessité d'avoir des administrateurs formés, disponibles, proches des adhérents et qui favorisent le renouvellement des idées

Assurer et renouveler une meilleure formation des agriculteurs pour faciliter la prise de responsabilité et optimiser les performances des coopératives :

- en intégrant dans les programmes scolaires des unités d'enseignement sur les organisations professionnelles agricoles, la coopération et les valeurs de l'engagement ;
- en intégrant un module obligatoire sur le collectif dans le Plan de professionnalisation personnalisé ;
- en généralisant des formations de responsables professionnels communes aux nouveaux ou futurs responsables de toutes les organisations professionnelles agricoles ;
- en recréant une synergie avec le syndicalisme jeune.

Financer le remplacement pour faciliter l'engagement : un administrateur, même bien formé, ne saurait être efficace sans une prise en charge totale de son remplacement sur son exploitation.

Revisiter la gouvernance de nos coopératives en favorisant le renouvellement des générations d'administrateurs.

Dès lors que ça ne remet pas en cause le fonctionnement de la coopérative, nous proposons de :

- veiller à ce que chacun des administrateurs du conseil d'administration soit toujours exploitant à titre principal, y compris le président ;
- limiter l'âge d'éligibilité des administrateurs à 60 ans ;
- limiter à 10 ans la durée maximale d'un administrateur à chaque niveau de responsabilité (administrateur, membre du bureau et président) ;
- limiter le cumul des responsabilités : afin d'assurer la pérennité de son exploitation tout en assumant au mieux ses responsabilités, un même agriculteur ne pourra pas être simultanément président de plus de deux organisations agricoles, peu importe l'échelon ;
- assurer la transmission des responsabilités ;
- plafonner les indemnités perçues par les administrateurs.

COOPERER DEMAIN : VERS DE NOUVELLES FORMES DE PARTENARIATS TERRITORIAUX

S'engager pour être acteur de nos territoires : si les agriculteurs ont su s'engager depuis toujours pour développer, organiser et structurer les filières agricoles, nous sommes en pleine période de transition qui nécessite d'une part de réactiver l'engagement des agriculteurs mais également de s'ouvrir vers les différents acteurs qui composent les territoires pour coopérer ensemble. Ainsi nous appelons l'ensemble des protagonistes à se réunir derrière une motivation commune : le développement économique, social et environnemental de nos territoires.

Se rassembler autour d'un projet commun pour une coopération agricole renouvelée : Si les besoins d'autonomie et d'indépendance chez les agriculteurs sont forts, il n'en est pas moins vrai que l'échange et la capacité de se regrouper sont un facteur clef d'innovations techniques et économiques. JA souhaite qu'à travers la coopération soit permis :

- de repenser les échelles de réflexion ;
- d'accroître les performances économiques et environnementales des exploitations (via assolement en commun par exemple) ;





DES PROJETS POUR TOUS

- de repenser l'organisation du foncier agricole (via les échanges parcellaires ou un réaménagement foncier par exemple)
- de coopérer entre filières.

Créer de nouvelles formes de coopération multi-partenariale, aux compétences variées et à la gouvernance partagée :

- impliquer les consommateurs et les collectivités territoriales ;
- développer les filières énergétiques (méthanisation et chauffage au bois) ;

Initier la mise en place d'un réseau alternatif de distribution des produits agricoles géré par la production :

Jeunes Agriculteurs place l'alimentation et la rémunération des productions à leur juste prix au cœur des débats d'aujourd'hui. Nous avons toute la légitimité nécessaire pour proposer, innover et bousculer. Nous souhaitons :

- proposer un projet qui valorise nos Hommes, nos produits, nos territoires et nos compétences ;
- ouvrir une réflexion, appuyée par des compétences multiples et variées, sur la possibilité de développer un réseau de distribution de produits agricoles, alternatif à la grande distribution et géré par les producteurs ;
- réfléchir désormais à une bannière commune qui donnerait l'assurance au consommateur d'avoir un produit local et équitable tout en assurant un prix rémunérateur aux producteurs.

Faciliter et inciter la coopération multi-partenariale au travers des lois agricoles nationales et des réglementations européennes :

- Faciliter la coopération en finançant l'animation des territoires et en favorisant une gouvernance collective et hétérogène grâce aux nouvelles formes juridiques ;
- Inciter la coopération en mettant en place des programmes de soutien aux projets collectifs et pluriannuels et en permettant la création d'espaces tests à grande échelle.

CONCLUSION

La coopération doit rester une voie incontournable pour optimiser les performances des exploitations agricoles. Cependant, ses valeurs, son dynamisme et son efficacité doivent également être au service des problématiques territoriales actuelles.

D'autre part, les coopératives agricoles doivent rester le prolongement des exploitations, et être gouvernées par la profession. Tout en insistant sur la nécessité de redonner du poids aux instances et de renforcer l'ancrage territorial, il est indispensable de faciliter et d'encourager l'implication des jeunes agriculteurs dans les mécanismes de prise de décisions parfois vieillissants, sans oublier l'importance du rôle des coopératives dans l'installation et le renouvellement des générations en agriculture.

Enfin, nous appelons les jeunes agriculteurs à prendre en main leur avenir et à initier le dialogue et la coopération, avec les différents acteurs des zones rurales, pour répondre aux problématiques de demain. Par ailleurs, nous attendons également des différentes lois agricoles nationales et des réglementations européennes qu'elles soutiennent l'ensemble de nos propositions.

